

Nom : Commissions zonales d'Insertion socioprofessionnelle			
Acronyme : CZ ISP			
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence		Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input checked="" type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input checked="" type="checkbox"/> RBC <input checked="" type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local		<input type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input checked="" type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Références légales	Décret du 27 avril 1995 de la COCOF		
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ordonnance du 27 novembre 2008 relative au soutien des missions locales pour l'emploi et des « lokale werkwinkels » <input checked="" type="checkbox"/> en activité effective		
Composition & Durée du mandat	<p>Dans chacune des 6 zones d'ISP de la région Bruxelloise, la (ou les) Mission locale anime(nt) une commission réunissant ACTIRIS, Bruxelles Formation, Tracé, la FeBISP, des représentants de l'Enseignement, des secteurs et des partenaires locaux de l'emploi et de la formation professionnelle (OISP, ALE, & CPAS...).</p> <p>il n'y a pas de mandat spécifique (pas aussi institutionnalisé). L'objectif est que des travailleurs du secteur puissent participer à ces commissions.</p> <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux		
Liens formels	Bruxelles Formation / Actiris	Instances internes	
Commentaires	<p>Pour rappel, la concertation est l'objectif et son outil est la commission zonale. L'objet de la concertation était historiquement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les différents partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour coordonner leurs actions ; - Mettre en évidence les besoins d'insertion des populations locales et les ressources disponibles ; 		

	<ul style="list-style-type: none">- Déployer la pleine capacité des partenaires locaux en articulant leurs interventions pour aider les publics à rendre cohérent leur itinéraire d'insertion ;- Relever les éléments perfectibles des mesures légales et des dispositifs relatifs à l'insertion ;- Favoriser le développement local intégré des quartiers paupérisés et l'articulation d'actions ISP avec des initiatives locales menées pour revitaliser l'habitat et promouvoir l'économie locale. <p>L'objet de ces commissions zonales a fait l'objet de discussions dans le cadre des travaux de révision du décret COCOF par le Ministre Clerfayt.</p>
Site web	https://www.jeminforme.be/missions-locales/